

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	SÉBASTIEN PROULX
Circonscription :	JEAN-TALON

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Administration portuaire de Québec	10 juillet 2016
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Deux billets pour assister à un souper-spectacle de Cœur de Pirate dans la loge corporative de Loto-Québec, dans le cadre du Festival d'été de Québec.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et député de Jean-Talon par l'Administration portuaire de Québec pour le souper-spectacle de Cœur de Pirate.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Sébastien Proulx	Date de la déclaration 2017-01-16
--	--